

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N°1 DU ROÉ À ÉNERGIR

**Énergir — Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts
et la structure tarifaire**

REGIE DE L'ENERGIE — DOSSIER R-3867-2013, PHASE 2B – VOLET 2

1. INTERFINANCEMENT SERVICE ÉQUILIBRAGE

Références

- i) B-0683, p. 33.
- ii) B-0683, p. 47
- iii) B-0683, p.48, tableau 11
- iv) B-0683, p.49
- v) B-0643 annexe 6.3

Préambule

Réf. i) :

« Bien que la formule d'équilibrage proposée possède des limites naturelles, Énergir croit qu'il est raisonnable de fixer une borne maximale au tarif d'équilibrage, équivalente à un CU de 10 %. La borne ne s'appliquerait qu'à moins de 0,01 % de la clientèle d'Énergir assujettie au tarif d'équilibrage personnalisé (41 clients). Dans la simulation tarifaire présentée de manière détaillée à la section 3.6, le tarif maximal d'équilibrage deviendrait donc 14 596 ¢/m³. L'application de cette borne maximale permettrait d'éviter d'importants chocs tarifaires pour certains clients »

Réf. ii) :

« De plus, comme la fonctionnalisation et la tarification des coûts de fourniture, de transport et d'équilibrage visent à être le plus près possible de la même causalité des coûts, l'interfinancement pour ces services devrait alors tendre vers 100 % pour tous les clients. Par ailleurs, il est normal d'observer un certain niveau d'interfinancement, à la condition qu'il soit faible et justifié par un motif qui n'entraîne pas d'iniquité tangible entre les différentes catégories tarifaires »

Réf. iii) :

Tableau 11
Allocation des coûts – Méthode proposée

	Fourniture			Transport			Équilibrage		
	Revenus	Coûts	Interfin	Revenus	Coûts	Interfin	Revenus	Coûts	Interfin
	(M\$)	(M\$)	(%)	(M\$)	(M\$)	(%)	(M\$)	(M\$)	(%)
D ₁ 0 - 36 500	77,6	77,9	99,6	18,8	18,7	100,8	29,1	28,1	103,5
D ₁ 36 500 - 109 500	52,5	52,7	99,6	12,8	12,7	100,8	20,3	19,6	103,3
D ₁ 109 500 - 1 095 000	92,6	92,9	99,6	22,5	22,3	100,8	36,6	35,6	102,7
D ₁ 1 095 000+	45,1	45,2	99,6	10,9	10,9	100,8	13,0	12,6	103,1
D ₃	19,2	19,8	97,0	6,5	6,3	102,7	2,8	2,8	100,5
D ₄	44,4	42,7	104,1	65,7	66,6	98,7	26,0	26,2	99,3
D ₅	14,6	14,8	98,9	6,2	6,0	103,3	8,7	11,5	75,7
Total	345,9	345,9	100,0	143,4	143,4	100,0	136,5	136,5	100,0

Réf iv) :

« Cet interfinancement est principalement concentré au tarif D5 (7 clients auraient un tarif supérieur au prix maximum). En effet, les revenus sont générés en fonction d'un CU maximal de 10 %, mais les coûts sont alloués en fonction du CU réel, ce dernier étant beaucoup plus faible que 10 % chez les 7 clients en question. De plus, puisque ces clients consomment des volumes plus élevés, l'écart entre les revenus et les coûts s'accroît davantage (comparativement à une situation où des volumes plus faibles sont amalgamés au tarif D1 par exemple) »

Réf v) : L'annexe 6.3 présente l'inter financement par service. On remarque que les tarifs D507 et D509 ont un pourcentage d'interfinancement d'équilibrage de 68 % et de 45 %.

Demandes

- 1.1 Veuillez confirmer ou infirmer la compréhension du ROEÉ. Théoriquement, pour l'équilibrage, Énergir devrait tendre vers une borne maximale qui équivaldrait à un CU de 0 % (ref i) pour tendre vers un interfinancement à 100 % pour l'ensemble des tarifs (réf ii) ?
- 1.2 Veuillez indiquer quel est le pourcentage total des ventes qui proviennent du 0,01 % de la clientèle d'Énergir assujettie au tarif d'équilibrage personnalisé tel que présenté en référence i).

- 1.3 Veuillez indiquer le nombre m³ utilisés par les 7 clients présentés en réf iv ?
- 1.3.1 Veuillez indiquer s'il se trouve tout au tarif D507 et D509 (ref. v)
- 1.4 Veuillez présenter un équivalent du tableau 11 pour l'équilibrage (réf iii) si Énergir tendait vers un CU de 7,5 % et de 5 % ainsi que le nombre de clients qui aurait un CU plus faible. Veuillez indiquer les M³ qui leur seraient associés.
- 1.4.1 Veuillez présenter les pourcentages d'équilibrage d'interfinancement de l'équilibrage pour les tarifs D507 et D509

2. MESURE TRANSITOIRE POUR LES CLIENTS AU TARIF D5

Références

- i) B-0683, p. 50
- ii) B-0683, p.48, tableau 11
- iii) B-0683, p.52, tableau 14
- iv) B-0683, p.52, p.63

Préambule

Réf. i) : « Comme la phase 2B, volet 2, devrait être conclue avant la phase 4, Énergir juge qu'une mesure transitoire s'avère nécessaire afin d'éviter des chocs tarifaires indus pour les clients au tarif D5. »

Réf ii) Le tableau 11 présente la nouvelle méthode proposée par Énergir

Tableau 11
Allocation des coûts – Méthode proposée

	Fourniture			Transport			Équilibrage		
	Revenus	Coûts	Interfin	Revenus	Coûts	Interfin	Revenus	Coûts	Interfin
	(M\$)	(M\$)	(%)	(M\$)	(M\$)	(%)	(M\$)	(M\$)	(%)
D ₁ 0 - 36 500	77,6	77,9	99,6	18,8	18,7	100,8	29,1	28,1	103,5
D ₁ 36 500 - 109 500	52,5	52,7	99,6	12,8	12,7	100,8	20,3	19,6	103,3
D ₁ 109 500 - 1 095 000	92,6	92,9	99,6	22,5	22,3	100,8	36,6	35,6	102,7
D ₁ 1 095 000+	45,1	45,2	99,6	10,9	10,9	100,8	13,0	12,6	103,1
D ₃	19,2	19,8	97,0	6,5	6,3	102,7	2,8	2,8	100,5
D ₄	44,4	42,7	104,1	65,7	66,6	98,7	26,0	26,2	99,3
D ₅	14,6	14,8	98,9	6,2	6,0	103,3	8,7	11,5	75,7
Total	345,9	345,9	100,0	143,4	143,4	100,0	136,5	136,5	100,0

Réf iii) : Le tableau 14 présente l'allocation de coûts avec la méthode proposée en plus de la compensation pour les interruptions présentées dans le présent dossier. Pour l'équilibrage au tarif D5, on remarque une baisse de revenu de 6,8 M\$ par rapport à la Référence ii) et un interfinancement estimé à 16,7 %. Parallèlement, l'interfinancement à l'équilibrage connaît une hausse pour l'ensemble des autres tarifs dû à une hausse des revenus.

Tableau 14
Allocation des coûts – Méthode proposée

	Fourniture			Transport			Équilibrage		
	Revenus (M\$)	Coûts (M\$)	Interfin (%)	Revenus (M\$)	Coûts (M\$)	Interfin (%)	Revenus (M\$)	Coûts (M\$)	Interfin (%)
D ₁ 0 - 36 500	77,6	77,9	99,6	18,8	18,7	100,8	30,7	28,1	109,1
D ₁ 36 500 - 109 500	52,5	52,7	99,6	12,8	12,7	100,8	21,4	19,6	109,1
D ₁ 109 500 - 1 095 000	92,6	92,9	99,6	22,5	22,3	100,8	38,6	35,6	108,39
D ₁ 1 095 000+	45,1	45,2	99,6	10,9	10,9	100,8	13,7	12,6	108,49
D ₃	19,2	19,8	97,0	6,5	6,3	102,7	3,0	2,8	106,4
D ₄	44,4	42,7	104,1	65,7	66,6	98,7	27,3	26,2	104,2
D ₅	14,6	14,8	98,9	6,2	6,0	103,3	1,9	11,5	16,7
Total	345,9	345,9	100,0	143,4	143,4	100,0	136,5	136,5	100,0

Ref iv) « Énergir demande [...] d'approuver la mesure transitoire, consistant à maintenir l'utilisation des paramètres A et P modifiés dans le calcul du taux d'équilibrage jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle offre interruptible, comme décrite à la section 6 »

Demandes

- 2.1 Veuillez expliquer comment la baisse des revenus d'équilibrage au tarif D5, qui crée une augmentation de l'interfinancement dans les autres tarifs est une bonne manière d'amoinrir un choc tarifaire. Veuillez expliquer pourquoi les avantages de l'amoinrissage du choc supplantent les désavantages de l'interfinancement.
- 2.2 Veuillez indiquer le montant de revenu annuel Énergir estime potentiellement perdre de la part des clients au tarif D5 si la mesure transitoire n'est pas adoptée et que les clients au tarif D5 connaissent un choc tarifaire.

- 2.3 Considérant le caractère transitoire de la mesure proposée, est-ce qu'Énergir est ouverte à lui donner une limite de deux (2) ans pouvant être renouvelée si la phase 4 du dossier R-3867-2013 n'est pas terminée d'ici là.